Image not found or type unknown

USUFRUIT et SUCCESSION

Par **crabe06**, le **19/12/2019** à **19:15**

Bonjour,

Ma question : une usufruitière doit-elle payer son droit d'occupation à la date du décès ? il y a un jugement depuis plus de 20 ans et elle n'a jamais payée, y-a-il prescription ?

Elle a fait des travaux dans la maison donc un commerce qu'elle exploite (carrelage, plafond, électricité, chaudière, entretien du terrain, etc...) et elle a déduit le montant des travaux sur la succession au Notaire sans demander mon accord pour ceux-ci et d'exploiter un commerce.

Par **Visiteur**, le **20/12/2019** à **14:54**

[quote]
Ma question : une usufruitière doit-elle payer son droit d'occupation à la date du décès ? il y a un jugement depuis plus de 20 ans et elle n'a jamais payée, y-a-il prescription ?

[/quote]
Merci de développer cela SVP.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés